



Ministère de la Santé
BP 54 Kigali

TREATMENT & RESEARCH AIDS CENTER
Centre de Traitement et de Recherche sur le SIDA

BULLETIN EPIDEMIOLOGIQUE HEBDOMADAIRE

Année 2007 Semaine 13 du 16/03 au 01 Avril 07

Note de rédaction

Ce bulletin hebdomadaire est rédigé en vue de présenter d’une façon continue les informations sur la surveillance épidémiologique des maladies à potentialité épidémique. Plusieurs thèmes seront abordés dans ce bulletin ainsi que ceux qui vont suivre, afin d’assurer une formation permanente des agents de santé chargé de la surveillance épidémiologique à tous les niveau de notre système de santé.

La situation épidémiologique des maladies sous surveillance au niveau national est présentée dans le bulletin. Les cas et les décès enregistrés au cours de la semaine sont ainsi observés dans ce bulletin.

Dans ce bulletin, on donnera aussi des informations sur les épidémies en cours, les mesures prises par les responsables concernés à savoir le Ministère de la Santé, le TRAC , les Districts ainsi que d’autres intervenants pour y faire face.

Sommaire :

Le taux de complétude pour cette semaine a été de 80%, 24 Districts sur le total de 30.

Les Districts qui n’ont pas transmis leur rapports sont : Kayonza, et Kirehe .

Les disrcticts qui ont notifié la moitié de leur rapport sont : Gakenke, Ngororero, Nyamasheke et Gatsibo.

Diarrhée : Les Hôpitaux de district ont notifié 382 cas de diarrhée sanglante et 1.828 cas de diarrhée non sanglante .

Paludisme : Dans ladite semaine, les Hôpitaux de district ont notifié 5900 cas de paludisme présumé et 7043 cas de paludisme confirmé avec 1 décès. Au total, les Hôpitaux de district ont déclaré 12943 cas de paludisme et 1 décès.

Autres maladies :Au cours de cette semaine, 22 cas de Cholera ont été déclarés par le district de Rutsiro et Rubavu dont 2 décès , 3 cas de meningite suspect, 3 cas de PFA et 7 cas de rougeole non vacciné.

La notification :

La notification hebdomadaire des cas est faite par courrier ordinaire adressé au TRACplus (à l’attention de l’Unité d’Épidémiologie), au téléphone portable n° **08554410** de Mme UWIMANA Chantal

Dans ce numéro:

Editorial1

Sommaire.....1

Prise en Charge de la Rougeole et I.E.C.....2-3

Tableau des nombres absolus de cas suspects et ou confirmés pour les maladies sous surveillance.....4

I. PRISE EN CHARGE DES CAS DE ROUGEOLE

Il n'y a pas de traitement spécifique. En cas de la rougeole, le traitement consiste en :

- ▶ Un traitement des complications pulmonaires par antibiothérapie (Ampicilline à 125 Mgr en 4 prises par jour pendant 5 jours, ou le cotrimoxazole selon l'âge,
- ▶ Une Réhydratation orale ou intraveineuse des cas selon la gravité,
- ▶ Traitement des complications oculaires (appliquer un onguent ophtalmique)
- ▶ L'administration de vitamine A à raison de 100.000 UI chez les enfants de moins de 12 mois et de 200.000 UI chez les enfants âgés de plus de 12 mois est fortement recommandée.

II. CONTROLE DE LA ROUGEOLE

Le rôle prépondérant dans la prophylaxie de la rougeole revient à l'immunisation active.

En cas d'épidémie :

- L'équipe de santé doit vacciner les enfant âgés de 6 mois à 5 ans vivant tout au tour du foyer épidémique , des foyers à haut risque tels les concentrations périurbaines, camps de personnes déplacées, populations nomades et dans les formations sanitaires pour prévenir la transmission nosocomiale.
- Prévoir une revaccination des enfants qui ont été vaccinés avant âge de 11 mois,
- Renforcer la vaccination de routine dans les zones non atteintes par épidémie.
- Effectuer un monitoring de la couverture vaccinale

Après épidémie

Dès que l'épidémie s'arrête, la mesure de vacciner les enfants avant le 9 ème mois prend fin, et la vaccination de routine prend le relais.

III. I. E . C

Chaque titulaire doit s'efforcer d'avoir dans sa zone de responsabilité, une population bien informée des avantages du P.E.V, en particulier les parents doivent avoir une connaissance :

- * Sur les différents vaccins que les enfants doivent prendre,
- * Le calendrier vaccinale
- * Les jours, lieux et heures de vaccination
- * Les réactions vaccinales, et la conduite à tenir
- * Sur l'absence de traitement spécifique de la rougeole
- * En cas de négligence jusqu'à ce que l'enfant ait la rougeole, la nécessité de l'amener très tôt au CDS ,

Chaque titulaire doit aussi :

- * Offrir des services de vaccination réguliers, dont les jours et heures sont adaptés a la convenance de la communauté,
- * Connaître/maîtriser sa population cible,
- * Adapter les stratégies vaccinales en fonction et de la charge vaccinale et de la situation géographique des populations par rapport au CDS.

IV. PREPARATION DU DISTRICT A LA LUTTE CONTRE UNE EPIDEMIE DE ROUGEOLE

A la fin de chaque mois, l'équipe cadre du district aussi bien que le titulaire du C.S doit :

- * Analyser les taux administratifs de couverture vaccinale pour chaque antigène, et pour chaque unité administrative : l'Umudugudu, la cellule, le secteur, et le district,
- * Déterminer les zones de basse couvertures vaccinale, et en chercher les raisons,
- * Analyser les tendances des cas de rougeole dans le temps en vue d'anticiper une épidémie éventuelle,

- * Améliorer la couverture vaccinale dans les zones de basse couverture
- * Assurer un monitoring de la couverture vaccinale dans les zones de basse couverture,
- * Prévoir un stock de vaccins suffisants pour organiser les campagnes de masse
- * Prévoir un stock suffisants de médicaments : SRO, solutions de Réhydratation IV Vitamine A.

Semaine du 26 mars au 01 avr. 07			Diar S.		Diar N S		Choléra		Méningit		PFA			Rougeole			TNN		T. EPID		F.Jaune		F. Hém		Peste		Rage		P. P		P.C		IRA							
Districts	Hôpitaux	Prompt	Cas	Dc	Cas	Dc	Cas	Dc	Cas	Dc	Cas	Dc	vac	Cas	Dc	vac	Cas	Dc	Cas	Dc	Cas	Dc	Cas	Dc	Cas	Dc	Cas	Dc	Cas	Dc	Cas	Dc								
NORD	Musanze	Ruhengeri	oui	10	0	199	0																																	
	Burera	Butaro	oui	30	0	125	0																																	
	Gicumbi	Byumba	non	18	0	101	0																																	
	Rulindo	Rutongo	non	11	0	28	0																																	
	Gakenke	Nemba	non	11	0	68	0																																	
	Ruli																																							
OUEST	Rubavu	Gisenvi	oui	21	0	220	0	5	0																															
	Nyabihu	Shyira	non	18	0	125	0	0	0	0	0	0	0	0																										
	Rutsiro	Murunda	oui	30	0	118	0	17	2																															
	Ngororero	Kabaya	non	2	0	14	0																																	
		Muhororo																																						
	Karongi	Kibuye																																						
		Kilinda																																						
		Mugonero	oui	3	0	16	0																																	
	Nyamasheke	Kibogora	non	19	0	82	0																																	
		Bushenge																																						
Rusizi	Mibilizi																																							
	Gihundwe	non	3	0	33	0																																		
SUD	Muhanga	Kabgayi	oui	10	0	44	0																																	
	Kamonyi	Remera Rukoma	non	6	0	34	0	0	0	1	1	1	0	1	1	0	1																							
	Ruhango	Gitwe	non	52	0	19	0																																	
	Nyanza	Nyanza	non	12	0	39	0			2	0	0	0	0																										
	Huye	Kabutare	non	30	0	48	0																																	
	Gisagara	Kibilizi	oui	13	0	44	0																																	
		Gakoma	oui	0	0	6	0																																	
	Nyaruguru	Munini																																						
	Nyamagabe	Kigeme	non	13	0	39	0																																	
		Kaduha	oui	8	0	25	0																																	
EST	Nyagatare	Nyagatare																																						
	Gatsibo	Kiziguro																																						
		Ngarama	non	6	0	26	0																																	
	Kayonza	Rwinkwavu																																						
		Gahini																																						
	Rwamagana	Rwamagana	oui	5	0	30	0																																	
	Ngoma	Kibungo	oui	6	0	46	0																																	
	Bugesera	Nyamata	non	9	0	104	0																																	
Kirehe	CS Kirehe																																							
KIGALI	Gasabo	Kibagabaga	oui	14	0	64	0																																	
	Kicukiro	Kanombe																																						
		CHUK	non	0	0	22	0																																	
Nyarugenge	Muhima	non	14	0	130	0																																		
Total																																								